



Onnens, le 9 juin 2009

MUNICIPALITÉ
1425 ONNENS (VD)

PREAVIS MUNICIPAL No 03/2009

Demande de crédit pour la création de zones 30

Préambule

Le 30 avril 2007, le Conseil général d'Onnens a accepté un crédit pour l'étude de la modération du trafic dans la commune. L'étude menée par le bureau d'ingénieurs Team+ s'est conclue par une présentation publique des résultats le 10 novembre 2008.

Durant cette phase de travail, il a été confirmé que la configuration de notre village répondait assez bien aux exigences de modération de trafic et à la création de zones 30. Ainsi le 27 novembre 2007 nous avons obtenu du Canton l'autorisation de limiter la vitesse à 30 km/h dans deux secteurs de la commune : dans le "village" et la "zone villas". Cette autorisation n'a pas suscité de recours et doit maintenant faire l'objet d'un projet qui sera soumis à l'enquête publique avant de pouvoir déployer ses effets.

Le présent préavis a ainsi pour objectif de présenter les différents travaux et leur coût pour que la modération du trafic entre dans sa phase concrète de mise en œuvre. Afin de maintenir une cohérence sur l'ensemble du territoire communal, les mesures d'aménagement proposées respectent au mieux les matériaux existants, par exemple en privilégiant l'utilisation de pavés "porphyre" et d'enrobé.

Avant-projet

Sur la base des recommandations formulées par Team+, un avant-projet sommaire a été établi par le bureau d'ingénieurs Ertec d'Yverdon. Cet avant-projet a servi de base pour l'estimation des coûts. Par la suite, il sera précisé et le projet définitif pourra être présenté aux services cantonaux concernés et soumis à l'enquête publique.

L'avant-projet est constitué de trois secteurs distincts :

1. Zone 30 *Village*
2. Zone 30 *Sur la Croix*
3. Zone modérée *Les rives du lac*

Description du projet

1. Zone 30 *Village*
 - 3 totems d'entrée aux rues du Pontet, de l'Eglise et des Fontaines, y compris les aménagements au sol
 - 5 signaux d'entrée aux rues de la Golette, Champs-Calin et Derrière-Ville
 - un chemin piétonnier le long de la rue du Pontet
 - un aménagement du carrefour Pontet / Cimetière
 - une modération du virage face à la ruelle Pré-Vert
2. Zone 30 *Sur la Croix*
 - 2 totems d'entrée aux rues du Lac et des Verchères, y compris les aménagements au sol
 - 4 signaux d'entrée aux rues du Signal et des Verchères
 - 2 modérations aux carrefours Lac / Chapons et Verchères / Arrablets
 - 3 seuils aux rues du Signal et des Verchères
3. Zone modérée *Les rives du lac*
 - 4 seuils au chemin des Pêcheurs

Coûts des aménagements

Les coûts sont répartis de la manière suivante :

Zone Village	Fr. 77'473.-
Zone Sur la Croix	Fr. 29'190.-
Zone modérée Les rives du lac	Fr. 6'654.-
Divers et imprévus	Fr. 5'666.-
Installation de chantier	Fr. 11'332.-
Honoraires	Fr. 7'000.-
TVA 7,6%	Fr. 10'436.-
Montant total	Fr. 147'751.-
Arrondi à	Fr. 148'000.-

Mode de financement

La Municipalité propose l'emprunt de la somme de Fr. 148'000.-- aux meilleures conditions du moment.

En conclusion, dans le but de réaliser les zones à vitesse modérée dans la commune, la Municipalité propose au Conseil général d'Onnens de prendre les décisions suivantes :

L'assemblée du Conseil général :

- Vu le préavis de la Municipalité
- Oûi le rapport de la commission chargée de rapporter sur ce sujet
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

- d'autoriser la Municipalité à emprunter le montant de Fr. 148'000.-- aux meilleures conditions du moment
- d'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches afin de mener à bien les travaux projetés

Déléguée municipale : Danièle Dupuis

Le présent préavis, approuvé par la Municipalité dans sa séance du 8 juin 2009, sera présenté au Conseil Général le lundi 29 juin 2009.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic



J.-M. Bahon



La Secrétaire



R.-M. Lehmann

